

## Table des garanties aux CGA

Edition 2016

### Assurance accidents

#### Indemnités journalières

La perte entre le salaire effectif et les taux LAA

à considérer

pour personne sans couverture LAA

maximum	CHF	70.00
par jour maximum	CHF	70.00

#### Frais médicaux et de traitement

Selon les tarifs LAA, durant 5 ans dès le jour de l'accident

Hospitalisation: salle commune

#### Frais de transport

Frais effectifs

maximum	CHF	10'000.00
---------	-----	-----------

#### Indemnité pour invalidité

Selon le système progressif

	CHF	100'000.00
--	-----	------------

#### Indemnités en cas de décès

a) au conjoint de l'assuré

	CHF	50'000.00
--	-----	-----------

b) par enfant jusqu'à 20 ans

	CHF	20'000.00
--	-----	-----------

(si l'enfant est en étude, jusqu'à 25 ans; sans limite d'âge en cas d'invalidité totale de l'enfant)

c) si les enfants sont orphelins de père et de mère,

les montants de la lettre b sont augmentés de

	CHF	10'000.00
--	-----	-----------

d) aux parents de l'assuré s'il est âgé de moins de 20 ans

et célibataire

	CHF	20'000.00
--	-----	-----------

L'indemnité en cas de décès est au maximum de

	CHF	150'000.00
--	-----	------------

#### Frais funéraires

maximum	CHF	10'000.00
---------	-----	-----------

#### Indemnités globales maximales par sinistre pour

L'invalidité et le décès au total des deux

	CHF	2'000'000.00
--	-----	--------------

### Assurance dommages matériels

#### Dommages matériels

Au maximum par événement

	CHF	10'000.00
--	-----	-----------

### Assurance responsabilité civile

#### Couverture responsabilité civile

Par événement dommages corporels et matériels ensemble

maximum	CHF	5'000'000.00
---------	-----	--------------